COMMUNE DE
MONTREUX

Montreux, le 21.02.2014

03/2014

RAPPORT

au Conseil communal de Montreux

de la commission nommée pour l'examen de la prise en considération ou non du préavis
Préavis relatif à la participation des dix communes de la Riviera au financement du stade régional d'athlétisme de la Saussaz

Président :	Staeger Alexandre (ML)
Membres :	Patrick Aubort (PLR)
	Christian Bécherraz (SOC)
	Felice Calvo (SOC)
	Bassam Degerab (Les Verts)
	Yanick Hess (PLR)
	Jean-Baptiste Piemontesi (PLR)
	Edgar Schneider (UDC)
	Domenico Silleri (SOC)
	Bibiana Streicher (PLR)

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Après une visite des installations actuelles à la Saussaz le 1er février dernier, votre commission s'est réunie le 4 au 2M2C à Montreux. Elle a tout d'abord participé à la présentation et à la discussion générales qui ont rassemblé les groupes de travail des dix communes concernées par le présent préavis, avant de délibérer à huis clos. Les exécutifs concernés étaient représentés par Mmes Colette Rossier, Cheffe de Service du SAI, et Elina Leimgruber, Conseillère municipale à Vevey, ainsi que MM. Alain Feissli, Conseiller municipal à Montreux, Antoine Lambert, Syndic de Corseaux et Président de la Conférence des syndics de la Riviera (CSD), Gianfranco Santinelli, Chef de Service Domaines et bâtiments (Montreux), Claude Lehrian, Chef de Service Architecture et infrastructures (Vevey) et Julien Chevalley, Délégué aux sports de Montreux. La commission remercie toutes les personnes de leur présence ainsi que d'avoir répondu à ses nombreuses questions. Nous remercions aussi Mme Anna Carrel, du service Domaines et bâtiments (Montreux), pour l'établissement du procès-verbal de la partie commune de cette séance.

I. Partie commune

A. Objet du préavis

La séance débute par la présentation du préavis par Mme Colette Rossier. Ces informations

figurant toutes déjà dans le préavis, nous nous contenterons ici de résumer les principes généraux de financement.

Le projet est subdivisé en trois lots. Mais la participation régionale ne concerne que les deux premiers (stade et vestiaires/locaux), le troisième lot (parking et football) étant uniquement à la charge de Montreux.

De plus, la participation n'est pas proportionnelle entre les dix communes partenaires. En effet, il est tenu compte de l'intérêt particulier de la Commune de Vevey en ce sens que la totalité des coûts des crédits d'étude relatifs au lot 1 et la moitié de ces mêmes coûts pour le lot 2 seront à la charge de celle-ci. La Commune de Montreux assumera d'ailleurs sa « part football » du projet en finançant à elle seule la moitié du terrain central ainsi que la moitié des coûts des installations du lot 2 qui correspond à la rénovation des vestiaires actuels.

En ce qui concerne les coûts faisant l'objet de la demande de financement régional, la clé de répartition retenue est celle du franc par habitant, arrondie à la centaine supérieure.

On rappelle enfin qu'il est possible de recevoir un subside de la part du Fonds du sport vaudois d'environ Fr. 500'000.-, somme qui sera déduite de la facture globale des travaux communs et profitera donc à toutes les communes. Par contre, en cas de surcoûts, Montreux supporterait à elle seule la charge financière qui en résulterait.

B. Accessibilité

Un commissaire déplore l'insuffisance des places de parc, notamment en cas de forte affluence. Il lui est répondu que l'idée retenue vise à favoriser un accès en transports publics. Dans cette optique, l'exploitation de la ligne VMCV 214 sera prolongée jusqu'à 22h30 à une cadence de 20 minutes. Cette ligne sera même détournée en soirée pour passer à proximité directe du stade. En cas de manifestation extraordinaire, il est toujours possible d'activer un dispositif du type Montreux Jazz Festival. Enfin, un parking d'échange de 350 places sera construit à Chailly et pourra le cas échéant aussi être utilisé par les visiteurs du stade.

Quant à la mobilité douce, il faut dire que la région autour du stade comporte déjà un certain nombre de bandes/pistes cyclables, mais il s'agira (pour les communes concernées) de « colmater les trous », puisque ces pistes ne forment pas encore un réseau permettant d'accéder au site.

C. Mode de financement

Le calcul du montant du subside se base sur le décompte final des travaux. Il n'est donc pas possible de le connaître maintenant. Le chiffre de Fr. 500'000.- est une estimation plutôt pessimiste. Mais le fait est que, s'il est versé, ce montant profitera à toutes les communes partenaires. Les chiffres annoncés dans le préavis n'en tiennent d'ailleurs pas compte, puisqu'ils sont fixés en tant que « plafond » ou « base maximale ». Ces prix sont établis pour 80% sur la base des soumissions rentrées et pour 20% à partir d'estimations. Le risque de

surcoût (éventuellement à charge de Montreux) est donc faible, de l'avis de l'exécutif.

On se pose ensuite la question du statut de la participation des communes dans l'installation montreusienne. Il est expliqué que la Commune de Montreux reste pleinement propriétaire du site. Aucune servitude n'est créée. Il n'y aura pas non plus d'association ou de fondation intercommunale. Il s'agit donc d'une demande de financement ponctuelle qu'il faut plutôt voir comme un soutien de la région en faveur d'une installation qui réponde aux besoins régionaux (et qui soit d'emblée conçue dans cette optique), mais strictement montreusienne. En ne prenant en compte que ses propres besoins, Montreux n'aurait eu qu'à refaire la piste de tartan, pour un montant de quelque Fr. 750'000.-. Par ailleurs, cette commune assumera tout-à-fait son statut de propriétaire puisqu'elle continuera de payer les frais d'exploitation elle-même, sans demander de participation aux autres communes partenaires du projet.

Il est aussi précisé que la piste de la CIEHL n'a pas été suivie d'une part parce que cela n'aurait permis de fournir que 3 millions au maximum et d'autre part parce qu'une telle somme aurait vidé les caisses de cette institution qui ne génère que quelque Fr. 380'000.- par année.

Quant à une éventuelle rénovation des installations visées par le financement régional dans 25 ou 30 ans, la question d'une participation des dix communes se reposera, mais il est difficile aujourd'hui d'avoir une idée précise de la réponse qui y sera apportée.

Enfin, il faut savoir qu'une convention relative à l'utilisation des installations sportives, créée sous l'égide de la CORAT et signée par toutes les municipalités de la Riviera, St-Saphorin et Villeneuve fin 2001, engage dites communes à accueillir les clubs de la région à des tarifs identiques à ceux appliqués pour les clubs locaux (émoluments d'usage). Il est confirmé qu'il n'y aura pas de surenchère ou de tarifs différents entre les locaux et non locaux. En ce qui concerne les dépenses d'investissement, les clubs concernés prennent à leur charge l'installation d'équipements spécifiques, ce qui n'apparaît pas dans le préavis (par exemple le chronométrage, pour env. Fr. 100'000.-).

D. Coûts et aspects techniques

Certains commissaires s'interrogent sur le prix des nouveaux vestiaires qu'ils jugent trop élevé par rapport à des installations destinées d'autres sports. Il est répondu que les besoins pour des vestiaires de football ne sont pas les même que pour l'athlétisme. Il n'est en effet pas possible de mélanger les différents types d'utilisateurs (écoliers et public par exemple, notamment pour des raisons de sécurité). Chaque vestiaire doit donc être équipé de douches et installations sanitaires qui lui sont propres. Le prix est comparable à celui de toilettes publiques (env. Fr. 1'000.-/m3).

En réponse à la question d'un commissaire, les éléments techniques suivants nous sont communiqués au sujet du lot n° 2 :

- Coût : Fr. 1'000. --/ m^3

- Cube SIA : 3'572 m^3
- Surface au sol : env. 1'000 m^2 (sur deux niveaux)
- Rez inférieur : 6 vestiaires, dont 2 publics (y c. douches et sanitaires) / local concierge / local Montreux-Sport / local visiteurs / local thermique
- Rez supérieur : 2 vestiaires (y c. douches et sanitaires) / sanitaires pour le public / salle de musculation / buvette / salle de théorie / local pour le CARE / local pour Triviera / local rangement athlétisme.

Suite à certaines remarques et discussions qui ont eu lieu lors de la visite du samedi 1er février, le projet a été légèrement modifié pour inclure à nouveau des gradins dans le talus qui supporte actuellement les gradins/escaliers en béton.

Enfin, en réponse à la question d'un autre commissaire, on explique que le projet a été divisé en deux PPA de façon à satisfaire les besoins de la Commune de Vevey au plus vite. Le plan portant sur l'autre partie est encore en cours de légalisation. Il faut dire que le site était colloqué en zone urbaine dans la réglementation de 1972 qu'il fallait dès lors adapter à la situation existante.

E. Besoin en installations sportives et utilisation du stade

De nombreuses séances ont été tenues avec les futurs utilisateurs que sont les clubs d'athlétisme et de triathlon de la Riviera. Ces derniers ont approuvé les plans qui leur ont été soumis et estiment que le projet correspond tout à fait à leurs besoins, sans pour autant relever du luxe ou risquer de concurrencer les installations lausannoises.

S'agissant d'un stade régional, les utilisateurs seront certes nombreux, mais l'installation compte plusieurs terrains sur lesquels les différents utilisateurs peuvent se répartir. De même, plusieurs créneaux horaires sont envisagés, de telle sorte qu'on puisse sans problème absorber la demande régionale actuelle. Les écoles occupent le terrain en journée alors que les clubs s'entraînent plutôt en soirée.

En ce qui concerne les besoins futurs, des zones de développement sont possibles, surtout pour le football. D'une part, le stade Eugène Parlier peut être pourvu d'un revêtement synthétique pour répondre à l'éventuelle augmentation des besoins en matière de football. D'autre part, la parcelle de la Saussaz compte encore une surface de quelque 10'000 m2 de terrain utilisable le cas échéant pour y construire un terrain de football supplémentaire, mais guère plus, et en tout cas pas une salle omnisport.

La possibilité d'utiliser la piste du Gymnase de Burier a été envisagée, mais non retenue, car le tartan est en mauvais état. Des contacts ont par contre eu lieu avec Châtel-St-Denis pour pouvoir y organiser des entraînements si nécessaire.

Le fait est que les clubs de la région n'ont actuellement pas l'occasion d'organiser des manifestations là où ils s'entraînent et que le projet de stade régional permettra de répondre notamment à ce besoin.

Le stade sera aussi utilisable pour l'organisation des joutes des établissements scolaires de la région.

II. Partie Montreux

Les commissaires montreusiens siègent ensuite à huis clos, accompagnés de MM. Feissli, Santinelli et Chevalley.

On se pose tout d'abord la question des conséquences d'un éventuel rejet du préavis par l'une des dix communes. Il est répondu que la demande de crédit d'investissement portant sur le projet global (env. 19 millions de francs) sera déposée en avril avec décision en mai (au plus tôt), lorsque toutes les communes se seront prononcées. En cas de refus, il n'y a pas de plan de secours. Il appartiendrait donc le cas échéant à Montreux de savoir si nous voulons quand même nous engager dans le projet sans le financement manquant, sachant que la part des communes ayant accepté n'augmentera pas pour autant.

Les commissaires ont l'impression que notre commune est très généreuse dans ce projet. Mais il est rappelé que les frais d'exploitation du stade actuellement à notre charge n'augmenteront pas. Il faut aussi savoir ce que l'on veut. Se contenter de refaire le tartan de la piste n'aurait certes coûté que quelque Fr. 750'000.-, mais le projet permet d'obtenir une meilleure installation (plus de pistes, plus de terrains, plus de vestiaires, plus de modernité) que celle dont nous disposons actuellement. Le coût en est nécessairement plus élevé. Et rechercher un financement intercommunal auprès de la CIEHL n'aurait permis de viser que quelque 2,5 millions de francs, alors qu'on obtient ici pour la première fois un financement régional directement en francs par habitant, qui permet de viser des sommes bien plus importantes pour des équipements d'envergure.

Un régime de copropriété n'a pas été envisagé par manque de pertinence. Il aurait en effet fallu répartir les frais d'exploitation et d'entretien en fonction de la part de chaque commune, alors que Montreux utilisera proportionnellement plus ces installations, notamment du fait de la localisation de ces dernières. On remarque en effet que la majorité des utilisateurs du stade en journée sont locaux (écoles).

On discute ensuite du montant espéré du Fonds du sport, qui paraît moindre par rapport à la construction d'autres installations (piscine par exemple). Il est répondu qu'il s'agit ici non pas d'une construction à proprement parler, mais d'une rénovation. L'objet de la subvention sera certainement limité aux deux couloirs supplémentaires. Un soutien pour la partie footballistique du projet est très peu probable.

Des synergies avec le stade Eugène Parlier sont possibles en ce qui concerne le football, mais elles sont limitées à ce sport-ci.

Quant au parking, qui comptera 133 places plutôt que 140 pour des raisons d'intégration, ce dernier sera utilisable par tout un chacun en dehors des heures d'exploitation du stade, mais pour trois heures au maximum.

Enfin, un commissaire auteur d'un postulat sur le financement des projets d'infrastructures

régionales souhaite féliciter la Municipalité pour le dépôt de ce préavis. Il estime que ce modèle de financement doit être suivi pour de futures infrastructures régionales.

Conclusion

En conclusion, c'est à l'unanimité que nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le Préavis No 03/2014 de la Municipalité au Conseil communal du 10 janvier 2014 relatif à la participation des dix communes de la Riviera au financement du stade régional d'athlétisme de la Saussaz,

ouï le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'accepter les principes de participation des dix communes de la Riviera au financement du stade régional d'athlétisme de la Saussaz, propriété de la commune de Montreux pour un montant total maximal de Fr. 7'622'500.- et selon les modalités définies dans le présent préavis ;
2. de prendre acte que la participation des neuf autres communes de la Riviera, soit les communes de Blonay, Chardonne, Corseaux, Corsier, Jongny, St-Légier-La Chiésaz, La Tour-de-Peilz, Vevey et Veytaux sera versée à la commune de Montreux pour moitié en 2015 et pour moitié en 2016 comme suit : 2015 : un montant global maximal de Fr. 2'609'250.- ; 2016 : un montant global maximal de Fr. 2'609'250.- ;
3. de prendre acte que la participation des neufs communes mentionnées au point 2, au financement régional, sera facturée après la réalisation des lots 1 et 2, sur la base d'un décompte final ;
4. de prendre acte qu'en cas de diminution des coûts des lots 1 et 2, l'ensemble des communes en bénéficie / qu'en cas d'augmentation des coûts, seule la commune propriétaire la prend à sa charge ;
5. de prendre acte que l'éventuel subside accordé par le Fonds du sport vaudois sur les lots 1 et 2 viendra en diminution de la participation de toutes les, communes.

10 oui, 0 non, 0 abstention, 0 bulletin blanc.

Le président-rapporteur
Staeger Alexandre (ML)